



BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (STAV)

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait après une seconde générale et technologique (ou après une seconde professionnelle avec un très bon dossier scolaire).
Les élèves scolarisés en seconde dans un autre lycée doivent passer par une procédure d'affectation informatisée (via l'Inspection Académique). L'établissement d'origine instruit le dossier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le bac technologique STAV est organisé en 9 modules :

- Des modules d'enseignement général M1 à M5,
- Des modules d'enseignement technologique de M6 à M8,
- Un module d'Espace d'Initiative Locale (EIL) permettant le choix d'un enseignement spécifique. Parmi les cinq EIL existants, le lycée en propose trois :
 - Technologies de la production agricole,
 - Aménagement et valorisation des espaces.
 - Transformation alimentaire
- Stage individuel
5 semaines, (dont 3 prises sur la scolarité) qui servira de support au dossier technologique. L'élève choisit un thème qui doit être en lien direct avec l'EIL qu'il suit. L'élève effectuera 2,5 semaines de stage sur l'exploitation du stage
- Stage collectif :
Trois semaines de stage collectif :
 - 30 h TDRP (Territoire, Développement, Ressources et Produits)
 - 30 h Etude d'une activité dans un territoire (selon l'EIL choisi)
 - 30 h Education à la santé et développement durable
- Des enseignements facultatifs (section européenne anglais ou allemand, hippologie et équitation, pratiques physiques et sportives (Rugby et activités Aérobie), pratiques sociales et culturelles (Théâtre ou Image et Cinéma)).
Répartition horaire hebdomadaire :



Quel métier après le Bac Techno STAV ?
3 grands domaines professionnels sont ouverts après une poursuite d'étude

- L'agriculture : production, vente, conseil...
- L'environnement : paysager, forêt, protection de la nature...
- L'agroalimentaire et les biotechnologies (la transformation alimentaire, les analyses de laboratoire...)

RÉPARTITION HÉBDOMADAIRE

MODULES	DISCIPLINES	HORAIRE
M1	Français Education socioculturelle	2,5 h
M2	Langue vivante 1 Langue vivante 2	2 h 1,5 h
M3	Education physique et Sportive	2,5 h
M4	Informatique-multimédia Mathématiques	3 h
M5	Histoire-Géographie Education socioculturelle Philosophie	3,1 h



Poursuite d'étude : environ 90% poursuivent en BTS dans 11 BTS différents en formation scolaire ou par apprentissage, notamment bien sûr en BTS dans les domaines agricoles.

suite →

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENTES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT (STAV)**

M6	Histoire-Géographie Sciences économiques	1,6 h
M7,1	Le fait alimentaire Biologie-écologie Agronomie Sciences économiques Education socioculturelle	2,25 h
M7,2	Gestion du vivant et des ressources : Biologie-écologie Agronomie Zootechnie Sciences et techniques des équipements	2,75 h
M8	Physique-Chimie	2,25 h
ESPACE D'INITIATIVE LOCALE (1 AU CHOIX)		
M9	Technologies de la production agricole OU aménagement et valorisation des espaces OU Transformation alimentaire	3h
Accompagnement personnalisé		2 h
Activités pluridisciplinaires		2,5 h
Total		31 h
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS		
Rugby et activités Aérobie, ou hippologie et équitation ou section européenne ou image et cinéma ou théâtre		2 h

Réussite à l'examen : en moyenne, sur 20 ans, 82,5% de réussite. Par exemple, en 2014 89% de réussite au lycée (81,7% au niveau national).



La restauration et l'hébergement sont assurés au lycée. L'internat peut être un facteur de réussite : 85 % des jeunes sont internes !

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une partie de l'examen s'obtient grâce aux notes obtenues aux épreuves écrites, orales et pratiques des deux années de formation (Contrôles en Cours de Formation). L'autre partie de l'examen se déroule sous forme d'épreuves terminales (au niveau national), avec, en classe de première, une épreuve anticipée : le français.
- Les élèves ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 auront la possibilité de passer deux épreuves orales de rattrapage.

DÉBOUCHÉS ET POURSUITES D'ÉTUDES

- Il prépare à la poursuite d'études en cycle supérieur court, notamment à l'ensemble des BTS A :
 - Productions (ACSE, Productions Animales, Productions Végétales...)
 - Aménagements paysagers,
 - Gestion et maîtrise de l'eau,
 - Gestion et protection de la nature,
 - Gestion forestière...
- Il permet aussi la préparation des DUT et d'envisager des études supérieures longues,
- Il donne la capacité professionnelle agricole.

Pour un élève autonome et responsable : le lycée donne les moyens, par des intervenants extérieurs, de réfléchir et d'agir sur son comportement personnel et son attitude en groupe.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

LEGTA de BESANÇON
2, rue des Chanets
25410 Dannemarie-sur-Crète
Tél : 03 81 58 61 41 - Fax : 03 81 58 61 83
E-mail : legta.besancon@educagri.fr
Site : granville.educagri.fr

